



**MAIRIE DE LA MURE-ARGENS**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**04170**

Téléphone : 04 92 89 10 72

DEPARTEMENT  
**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**

Mairie la MURE-ARGENS

**Nombre de membres en  
exercice : 10**

**Séance du mercredi 09 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 02 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de André-Luc BLANC.

**Présents : 7**

**Sont présents :** André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Alain DELSAUX, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

**Votants : 8**

**Représentés :** Sébastien BERNARD

**Excuses :** Nicolas BOETTI, Christian LOPES

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Nathalie MISTRAL

Ouverture de la réunion à 18h30 par monsieur le Maire, M. BLANC André-Luc qui rappelle l'ordre du jour du présent conseil Municipal

Il propose de désigner Mme Nathalie MISTRAL comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil Municipal,

Monsieur le Maire dénombre sept conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi NO 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal :

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025
2. Présentation des indemnités des élus
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Fixation des tarifs de location de la salle polyvalente
5. Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement
6. Vote du budget primitif M57
7. Vote du budget primitif eau/assainissement M49
8. Questions diverses

## 1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 2. Présentation des indemnités des élus (N° DE\_2025\_010)

Le Conseil Municipal prend acte du tableau des indemnités des élus pour l'année 2024, présenté conformément aux dispositions légales.

Adopté à l'unanimité.

Nom et Prénom de l'Élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométrique, repas)	Avantage en nature
BLANC André-Luc	12 578, 16		
MISTRAL Frédéric	4 883,28		
BERNARD Sébastien	4 883,28		

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 3. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025 (N° DE\_2025\_008)

Taux votés à l'unanimité :

- Taxe foncière bâtie : 34,91 %
- Taxe foncière non bâtie : 46,34 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 9,77 %

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 4. Tarifs de location de la salle polyvalente (N° DE\_2025\_011)

Mise à jour des tarifs (inchangés depuis 2014).

Nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité.

- 1. NOUVEAUX TARIFS 2025 :**
- 2. Noces et Banquets (occupation de 3 jours) :**
  - Demandeur habitant la commune : 120 €
- 3. Occupation pour 1 journée :**

- Demandeur habitant la commune : 50 €

4. **Occupation pour 48 heures :**

- Demandeur habitant la commune : 100 €
- Demandeur extérieur à la commune : 250 €

5. **Associations :** Gratuit

6. **Occupation pour stages :** 30 € par jour

7. **Cautions :**

- Caution pour ménage non effectué : 200 €

Caution pour matériel détérioré : 500 €

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

[5. Tarifs eau et assainissement 2025 \(N° DE 2025\\_009\)](#)

Pas de modification par rapport à 2024.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES	Prix en € HT
----------	--------------

	2024	2025
Abonnement eau	75 €	75 €
Abonnement assainissement	75 €	75 €
Prix m3 eau	1.60€	1.60 €
Prix m3 *batiment agricole	0.70 €	0.70 €
Prix m3 assainissement LA Mure	1.80 €	1.80 €
Prix m3 assainissement Argens	0.38 €	0.38 €

**En l'absence du relevé des indexes de consommation dans les délais, un forfait de 80 m3 sera facturé par personne.**

\* Réserve pour les activités d'élevage à viande fournir un certificat d'abattage

**PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ET DIVERS SERVICES RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT**

SERVICES	Prix en € HT
----------	--------------

<b>EAU</b>	
Droit de raccordement au réseau de distribution d'eau potable	1 500 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif	1500 €

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### [6. Budget primitif 2025 – Commune \(M57\) \(N° DE 2025\\_012\)](#)

Budget équilibré à 871 146,38 € en recettes et dépenses.

Adopté à la majorité.

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### [7. Budget primitif 2025 – Eau et Assainissement \(M49\) \(N° DE 2025\\_013\)](#)

Budget équilibré à 555 457,23 € en recettes et dépenses.

Adopté à la majorité.

**Mis aux voix :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

#### [8. Questions diverses :](#)

- M. Alain DELSAUX, en lien avec le Ministère du Logement à Marseille, informe le Conseil Municipal d'une aide de 30 000 € par logement. Les financements sont répartis comme suit : 135 000 € par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et 60 000 € par le Conseil Départemental (CD04).
- Le retrait des cartons dans le secteur du pied Tanqué est signalé comme une action à réaliser prochainement.
- Concernant la gestion forestière, plusieurs coupes de bois sont prévues sur la parcelle 17, représentant un volume estimé à 629 m<sup>3</sup>.
- Le camping de l'Adrech demande si des subventions existent pour des défibrillateurs pour le privé non.
- M.LOPES en charge des travaux informe que les travaux portant sur la pose de volets de l'ancienne école et les toilettes sont terminés.
- Un évènement est prévu le 8 mai, avec la participation de M. Simon, ainsi qu'un chant interprété par les enfants en hommage aux résistants.
- La célébration des 100 ans de Madame Jeanne Heyries est prévue pour le 15 mai.
- Un recrutement d'agent saisonnier est envisagé pour la période du 1er juillet au 31 août, à raison de 35 heures par semaine. Le poste est polyvalent et requiert le permis B. Une fiche de poste est à rédiger.

- Un permis de construire a été délivré pour des travaux d'isolation dans la rue tranquille et  
Le démarrage des travaux est prévu pour le 15 octobre.

Heure de clôture de la séance: 20h30

Secrétaire de séance:  
Mme Nathalie MISTRAL



Le Maire,  
André-Luc BALNC

